



Maison de repos de Grez-Doiceau : le permis refusé

Communiqué de presse du Collège communal de Grez-Doiceau – 2 décembre 2020

Depuis mars 2019 et la décision de changement d'emplacement de la construction de la nouvelle maison de repos à Grez-Doiceau, le travail a été mené tambour battant pour finaliser ce projet innovant. Le CPAS dispose aujourd'hui des plans finalisés et d'un dossier d'exécution qui va être envoyé à l'AVIQ pour validation. Celui-ci sera l'élément principal du marché public qui devra être lancé prochainement pour désigner l'entrepreneur.

L'objectif de cette nouvelle version du projet s'est concrétisé dans un bâtiment à très basse énergie et intégrant des concepts modernes tels que la cogénération et l'usage de panneaux photovoltaïques. La structure elle-même est en bonne partie en bois et respectueuse de l'environnement. Pour les résidents, il y est prévu plus d'espace que dans le projet initial, un lieu de vie polyvalent s'est ajouté pour permettre une plus grande convivialité avec la vie extérieure, une cuisine performante pourra soutenir un nouveau concept de distribution de repas plus individualisés etc. Mais c'est surtout la conception globale du bâtiment qui s'ouvre entièrement sur la verdure d'un parc partiellement boisé qui ravira les futurs habitants des lieux.

Au niveau des autorités régionales, un accord avait été donné par la Commission des Aînés pour cette extension de 27 lits dans un nouveau bâtiment et l'AVIQ avait quant à elle marqué son accord sur le projet et même clairement apprécié la nouvelle mouture qui avait été proposé en début de cette année. Du côté du personnel et des résidents, la nouvelle version du projet avait aussi remporté l'adhésion et l'enthousiasme de tous.

La surprise pour le CPAS de Grez-Doiceau vient aujourd'hui de l'avis du service de la fonctionnaire déléguée de la Région wallonne (direction régionale de l'aménagement du territoire) qui refuse le projet et marque ainsi un temps d'arrêt dans le processus de ce dossier. Benoit Magos, le Président de CPAS indique : « *Je suis très étonné de la décision de la fonctionnaire déléguée. Nous l'avions rencontrée à deux reprises et elle avait marqué son accord de principe sur l'approche globale du projet* ». Aucune remarque n'est formulée quant au bâtiment lui-même, si ce n'est sa perspective vue depuis le bas du terrain qui laisse voir les 3 étages (Rez + 2 étages) et le sous-sol qui profite de la déclivité pour exposer une partie vitrée. L'aspect « hospitalier » est aussi évoqué.

Les questions mises en évidence par le service de l'urbanisme de la région Wallonne portent plutôt sur l'implantation. Malgré le fait qu'il indique explicitement dans le début de sa réponse « *qu'aucune étude d'incidence n'est requise et que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement* », le service mentionne cependant qu'une dérogation au plan de secteur reste à motiver pour ce qui est de la partie du terrain qui est en zone agricole et que l'impact paysager doit être pris en compte. L'intégration dans le quartier résidentiel doit aussi être revu pour y réduire les nuisances visuelles et sonores. La mobilité dans le quartier est quant à elle aussi abordée avec un questionnement sur les capacités des voiries adjacentes.

Compte tenu des urgences sociales et du besoin essentiel d'une nouvelle maison de repos pour Grez-Doiceau, le CPAS défendra le projet par voie de recours.